

PRÉVENTION DU RISQUE AMIBIEN
FONCTIONNEMENT DU CENTRE NUCLEAIRE DE
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE GOLFECH

CONVENTION D'OBJECTIFS 2020/2022
POUR LE SUIVI DES EAUX DE LA GARONNE

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE 2021

Exercice 2021

1 - Suivi amibien (déclenché par le démarrage du traitement biocide par EDF au printemps, poursuivi jusqu' à fin octobre) :

- 50 analyses estimées du 1er avril à fin octobre
- Coût unitaire de l'analyse et colis: 400,00 € HT
- Prélèvement eaux superficielles : 15,00 € HT / lieu de prélèvement

Lieux de Prélèvement :

- Auvillar, rive gauche
- Lamagistère, rive droite, sur la berge, dans une eau où le régime n'est pas turbulent, en plein soleil : prélèvement de galets, algues, limons si possible
- Frais de déplacement par sortie :
106 kms aller / retour par sortie et frais horokilométriques à 1 € HT / km,
soit : $106 * 1,00 \text{ € HT / km / sortie} = 106,00 \text{ € HT / sortie}$

Fréquences de prélèvement pour analyses d'amibes :

- Démarrage au printemps lorsque le traitement biocide EDF est démarré
- Avril à juin : 2 sorties par mois à Auvillar et Lamagistère / Total maximum simulé : 12 échantillons et 6 déplacements
- 1er juillet au 30 septembre : 1 sortie systématique par semaine à Auvillar et Lamagistère avec ou sans traitement biocide / Total maximum simulé sur 14 semaines : 28 échantillons et 14 déplacements
- Mois d'octobre si le traitement biocide est actif : 1 sortie par semaine à Auvillar et Lamagistère / Total maximum simulé : 10 échantillons et 5 déplacements
- Mois d'octobre si le traitement biocide est arrêté : 2 sorties par mois à Auvillar et Lamagistère
- Total maximum simulé : 50 échantillons et 25 déplacements

Coût global suivi amibien estimé à 25 déplacements et 50 prélèvements et 50 analyses :

$25 * 106,00 + 50 * 15,00 + 50 * 400 = 23\ 400,00 \text{ € HT}$ pour 50 prélèvements et analyses et 25 déplacements

N.B. :

- 106,00 € HT par déplacement supplémentaire (amibes et/ou dosages chlore total et/ou dosages nitrates/et nitrites)
- 15,00 € HT par prélèvement supplémentaire (par lieu de prélèvement)
- 400,00 € HT par analyse supplémentaire

2 - Suivi chloré (en période de traitement biocide)

Envoyé en préfecture le 30/12/2021

Reçu en préfecture le 30/12/2021

Affiché le 30/12/2021



ID : 082-228200010-20211119-CP2021_11_52-DE

Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech :

- 50 analyses de terrain estimées
- Coût unitaire de l'analyse (Dosage du chlore total sur site hors COFRAC - méthode normalisée NF EN ISO 7393-2) : 4,50 HT
- Analyses réalisées à l'occasion des prélèvements d'amibes à Auvillar et Lamagistère en période de traitement biocide
- Coût global : $50 * 4,50 = 225,00 \text{ € HT}$

N.B. : 4,50 € HT par analyse supplémentaire.

3 - Suivi nitrates/nitrites (en période de traitement biocide) :**Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech :**

- 50 analyses de chaque estimées
- Coût unitaire de l'analyse nitrate : 7,20 € HT
- Coût unitaire de l'analyse nitrite : 7,20 € HT
- Méthode normalisée pour ces deux paramètres : NF EN ISO 10304-1
- Coût global : $50 * (7,20 + 7,20) = 720,00 \text{ € HT}$
- Analyses réalisées à l'occasion des prélèvements d'amibes à Auvillar et Lamagistère en période de traitement biocide

N.B. : 7,20 € HT par analyse supplémentaire.

4 - Forfait étude :

Rapport de synthèse : **2 060,00 € HT** (base de 2 journées de synthèse à 1 030,00 € HT par journée de synthèse).

5 - Récapitulatif :

avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
Démarrage au lancement du premier traitement biocide d'EDF de l'année						
Tous les prélèvements à Auvillar et Lamagistère						
Amibes : 2 jours / mois avec ou sans chloration			Amibes : 1 jour/ semaine avec ou sans chloration			Amibes : 1 jour/ semaine si chloration, sinon 2j/mois
Suivi Chlore, et nitrates/ nitrites: 2 jours / mois si chloration			Suivi Chlore et nitrates/ nitrites : 1 jour/ semaine si chloration			Suivi Chlore et nitrates/ nitrites : 1 jour/ semaine si chloration

5 - Bilan financier :

Basé sur une **estimation maximale** or analyses supplémentaires :

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne :

- amibes : 23 400,00 / 2 = 11 700,00 euros HT
- suivi chloré : 225,00 euros
- suivi nitrates / nitrites : 720 euros HT
- rapport de synthèse : 2 060,00 euros HT
- **soit un total de : 14 705,00 euros HT**

Communautés de communes des Deux Rives :

- amibes : 23 400,00 / 2 = 11 700,00 euros HT

Le Président du
Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

Le Président de la
Commission Locale d'Information,

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives